



**DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
- ZAE Lauze Est -**

**PARTIE 2  
DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITE DU P.L.U.**

**PARTIE 2.1 – PIECES DU DOCUMENT D'URBANISME**

**PIECE 4 - LISTE DES EMPLACEMENTS  
RESERVES**

<b>MAÎTRISE D'OUVRAGE :</b>	
	<b>Société d'aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M)</b> Etoile Richter - 45 Place Ernest Granier CS 29502 34960 MONTPELLIER CEDEX 2
<b>PRESTATAIRE :</b>	
<b>JÉRÔME BERQUET</b> URBANISTE O.P.Q.U.	<b>Jérôme Berquet – Urbaniste OPQU</b> <b>Planification et urbanisme réglementaire</b> Le Dome – 1122 avenue du Pirée – 34000 Montpellier Contact : <a href="mailto:jberquet.consultant@gmail.com">jberquet.consultant@gmail.com</a>



### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

	<b>Destination</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Superficie</b>
N1	Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan	SNCF Réseau	24,2 ha
N2	Déplacement de l'autoroute A9	Etat	124,83 ha
N3	Contournement Ouest de Montpellier	Etat	97,5 ha
D3	Aménagement et élargissement de la route départementale n° 132 entre la RD612 et la RD613 - (Emprise : 11 m. entre la RD613 et la rue des Coteaux et 15 m. entre la rue des Coteaux et la RD 612).	Département	5.875 m <sup>2</sup>
D4	Elargissement de la route départementale n° 613 entre l'allée Joseph Cambon et la RD132 (Emprise : 20 m.)	Département	1.770 m <sup>2</sup>
D5	Elargissement et rectification du tracé de la route départementale n° 612, entre l'A9 et la RD 116E1 au sud (Emprise : 40 m.)	Département	16.143 m <sup>2</sup>
D6	Aménagement du carrefour entre la RD 612 et la RD116E1	Département	3.253 m <sup>2</sup>
A1	Emprise de la Déclaration d'Utilité Publique de la ligne 2 du tramway sur le territoire communal de Saint Jean de Védas	Montpellier Méditerranée Métropole	14.138 m <sup>2</sup>
CA1	Emprise de la Déclaration d'Utilité Publique de la ligne 5 du tramway sur le territoire communal de Saint Jean de Védas	Montpellier Méditerranée Métropole	66.282 m <sup>2</sup>
C1	Création d'un bassin de rétention	Montpellier Méditerranée Métropole	8.448 m <sup>2</sup>
C2	Création de logements sociaux au titre de l'article L 123-2-b du code de l'urbanisme		4 529 m <sup>2</sup> - entre 20 et 25 maisons de ville en R+1
C3	Création de voirie (Secteur 4 AU – Quartier du Rieucoulon)	Commune	448 m <sup>2</sup>
C4	Elargissement et extension de voirie (Secteurs 4 AU et 4 AUa)	Commune	2.250 m <sup>2</sup>
C5	Elargissement de voirie (Chemin des prés – rue de la Marquerose en partie)	Commune	2.621 m <sup>2</sup>

€6	<i>Emplacement réservé supprimé lors de la 2ème modification</i>		
C7	Requalibrage du ruisseau des Orts, élargissement du cours d'eau entre la rue du Tourtorel et la rue de la Chaussée)	Commune	1 324 m <sup>2</sup>
C9	Elargissement de voirie (Rue de la Flamade )	Commune	609 m <sup>2</sup>
C10	Création de voirie (desserte cohérente de la zone N)	Commune	1.500 m <sup>2</sup>
C11	Création de voirie (entre la rue de Loun et la rue des Garrigues)	Commune	778 m <sup>2</sup>
C12	Elargissement de voirie (Rue des Garrigues)	Commune	283 m <sup>2</sup>
C13	Aménagement de voirie (Rue de la Lavande et Rue des Jasses)	Commune	325 m <sup>2</sup>
C14	Création de voirie (desserte cohérente du Secteur 4AU - la Lauze)	Montpellier Méditerranée Métropole	2.340 m <sup>2</sup>
C15	Création et extension de voirie pour une desserte cohérente du Secteur 2AUc	Commune	396 m <sup>2</sup>
C16	Elargissement et extension de voirie (desserte cohérente du Secteur 2AUd)	Commune	627 m <sup>2</sup>
C17	Elargissement de voirie (Saint-Jean-le-Sec – rue des Coquelicots) <i>Emplacement réservé modifié lors de la 2ème modification</i>	Commune	558 m <sup>2</sup>
€18	<i>Emplacement réservé supprimé lors de la 2ème modification</i>		
C19	Aménagement de voirie (intersection Rue des Chênes, Rue du Brucq)	Commune	19 m <sup>2</sup>
C20	Aménagement d'une piste cyclable, (liaison Montpellier-Lavérune)	Commune	1.190 m <sup>2</sup>
C21	Création de voirie (aménagement d'une voie communale structurante pour la zone d'activité).	Commune	5.315 m <sup>2</sup>
C22	Emplacement réservé pour servitude de passage de réseaux publics.	Commune	210 m <sup>2</sup>
R1	Aménagement d'une allée paysagère le long et en contrebas de l'allée du Terral et création d'aires de stationnement	Commune	3,25 ha.
R2	Création de voirie (desserte de la zone I Nac) et aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales	Commune	18.960 m <sup>2</sup>

R3	Création d'équipements sportifs au Terral	Commune	2,93 ha
R4	Réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales	Commune	1,56 ha
R5	Réalisation d'un parcours de santé en complément des équipements sportifs existants (Berges de la Mosson)	Commune	1,55 ha
<del>R8</del>	<i>Emplacement réservé supprimé lors de la 3ème modification</i>		
R9	Réalisation d'un bassin de rétention	Commune	2,95 ha
<del>ZC1 à ZC18</del>	<i>Emplacements réservés supprimés lors de la 3ème modification</i>		
<del>ZR19 à ZR26</del>	<i>Emplacements réservés supprimés lors de la 3ème modification</i>		